



Critères de montée en catégorie supérieure pour la saison 2010 dans le Loiret.

Depuis la saison 2008/2009, la CNS a décidé d'appliquer le principe des « montées aux points ». Montée dès que le coureur a obtenu 30 points.

A) - Barème des montées :

a) 10 partants et plus dans la catégorie :

Points aux 5 premiers

- 1er marque 10 points
- 2ème marque 7 points
- 3ème marque 6 points
- 4ème marque 4 points
- 5ème marque 3 points
- 6ème marque 2 points
- 7ème marque 1 point

b) Moins de 10 partants dans la catégorie :

- le vainqueur marque 5 points (place notée sur le carton)
- Les autres partants ne marquent pas de points (leurs places ne seront pas marquées sur le carton)

c) 5 partants ou moins dans la catégorie :

- Le vainqueur marque 3 points (sa place est notée sur le carton)
- Les autres partants ne marquent pas de points (leurs places ne seront pas marquées sur le carton)

Tout cycloportif qui n'aura marqué aucun point pourra prétendre à une descente de catégorie. Il devra en faire la demande à la CTD qui statuera.

B) - Épreuves à étapes :

Une victoire d'étape sera considérée comme une première place et totalisera 10 points (Contre la montre individuel compris). Les places de 2, 3, 4, 5, 6 et 7ème lors des étapes ne seront pas totalisées dans le décompte des points. Le classement général sera considéré comme une épreuve normale.

C) - Un cycloportif qui totalise le nombre de points pour monter en catégorie supérieure devra de lui-même

- 1) Faire la demande d'un carton pour sa nouvelle catégorie auprès de son responsable de club.
- 2) En attendant celui ci, il rayera l'ancien en notant dessus sa nouvelle catégorie et le retournera après réception du nouveau carton.

- 3) Si un cycloportif monte suite à une épreuve disputée en semaine, il doit obligatoirement courir en catégorie supérieure le dimanche (sauf s'il participe à une épreuve à étapes sur plusieurs jours).

Cette demande sera faite auprès :

Annick BEAUDIN.
16, chemin des Moulins à Vent
45500 NEVOY
Tél. : 02 38 67 12 81
E.mail : annick.beaudin@wanadoo.fr

D) - Le nombre de victoires en 1^{ère} catégorie dans les épreuves du Loiret est limité à 5 (hors championnats et Ronde du Loiret). Un cycloportif qui gagnerait une 6^{ème} épreuve sera déclassé au profit du second.

Un cycloportif peut participer au maximum à 5 épreuves dans la catégorie supérieure à la sienne. S'il dépasse ce nombre d'épreuves, il sera monté obligatoirement dans la catégorie supérieure.

E) - Aménagement :

1) Un cycloportif de plus de 50 ans qui sera monté en catégorie supérieure, aura la possibilité de faire une demande de descente en fin de saison dans les conditions suivantes :

- Avoir été au moins 4 mois pendant la saison dans la catégorie supérieure. (Soit début mars à fin septembre)
- Avoir participé au moins à 7 épreuves dans le Loiret depuis sa montée en catégorie supérieure.
- N'avoir jamais été classé dans les sept premiers, depuis sa montée en catégorie supérieure.

Le cycloportif qui n'aura pas rempli ces deux premières conditions pourra faire une demande de descente au cours de la saison suivante.

2) Un cycloportif de plus de 60 ans qui sera montée catégorie supérieure, aura la possibilité de faire une demande de descente en fin de saison, à condition d'avoir participé au moins à 5 épreuves dans le Loiret depuis sa montée en catégorie supérieure.

Ces demandes seront examinées au cas par cas par la commission.

3) La catégorie GS est limitée au + de 40 ans dans le Loiret ainsi que pour ceux des départements extérieurs.